Département du DOUBS
-----Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

-----

## Nombre de Membres

En exercice: 21

Présents au Conseil : 15

Ayant pris part au vote: 20

Ayant donné procuration: 5

Date de la convocation 29/09/2025

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

#### Séance du 3 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois octobre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents: Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert.

Procuration: Caroline Blain à Nathalie Sievert, Aline Louvrier à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Olivier Marlot à Norbert Pécot, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner.

Absente excusée : Aline Carrière. Secrétaire de séance : Fabien Oléron.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

### Délibération n° 2025-10-072

#### OBJET: Décision modificative n°2 – budget Eau 40310

Le Maire informe le Conseil Municipal que le compte 2156 − matériel spécifique d'exploitation- est insuffisamment doté et propose de l'abonder de 5 000€ en effectuant un virement du chapitre 23 au chapitre 21 afin de permettre l'acquisition d'équipements nécessaires au bon fonctionnement du service de l'eau.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
Dépenses c/2315 « Installation matériel et outillage techniques »	5 000.00€	
Total D 23 « Immobilisation en cours »	5 000.00€	
INVESTISSEMENT		
Dépenses c/2156 « Matériel spécifique		5 000.00€
d'exploitation »		
Total D21 « Immobilisation incorporelle »		5 000.00€

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Valident la Décision Modificative n°2 du budget Eau présentée telle quelle :
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID: 025-200068401-20251003-DM2EAU202510072-BF

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire, Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

Berger Levrault

ID: 025-200068401-20251003-DM2EAU202510072-BF

